

Les universités en région:

Un choix stratégique d'accessibilité et de
développement.



Mouvement des Associations Générales Étudiantes
de l'Université du Québec à Chicoutimi



Rédigé par:
Émilie Doussantouse
Benjamin Laplatte

Québec en région, le 6 février 2004

C'est avec grand plaisir que nous, représentants étudiants des universités en région (UQTR, UQAC, UQAR) vous soumettons ce mémoire conjoint. À nos yeux, la présente Commission signifie que le gouvernement actuel se soucie grandement de l'éducation post-secondaire au Québec et qu'il croit à l'apport inestimable de notre système d'éducation pour la société québécoise. Il est clair que pour nous, la qualité et l'accessibilité de l'éducation universitaire au Québec constitue ses deux principales forces. Cela doit être conservé prioritairement et nous croyons sincèrement que seul un investissement substantiel dans les universités, provenant majoritairement des fonds publics, peut permettre au système actuel d'exercer son plein potentiel de moteur de développement économique, social, éducatif et culturel pour la société québécoise.

Le but du présent mémoire est d'abord et avant tout d'exprimer les positions étudiantes RÉGIONALES quant à la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, notamment en ce qui concerne les universités en région. Ces universités sont aux prises avec des problématiques particulières que nous croyons importantes de signifier aux membres de la Commission. Ces problématiques influencent considérablement les enjeux de la présente Commission. Nous vous invitons donc à apporter une attention toute particulière à ce mémoire présentant une position parfois oubliée d'universités plus qu'essentielles à leur milieu et pour le Québec tout entier. Il nous fera d'ailleurs plaisir de vous présenter notre vision de l'université en région lors des audiences de la présente Commission.

Bien à vous,

Bonne lecture.

4500 ÉTUDIANTS

AEEES-UQAR & AGE-UQAR
300, Allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

10 000 ÉTUDIANTS

AGE-UQTR
3351, boul. des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7

6 500 ÉTUDIANTS

MAGE-UQAC
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1



Mouvement des Associations Générales Étudiantes
de l'Université du Québec à Chicoutimi



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Le présent mémoire est le résultat d'une étroite collaboration de quatre associations étudiantes, soit : l'Association générale des étudiants de l'UQTR (AGE-UQTR), l'Association générale des étudiants de l'UQAR (AGE-UQAR), le Mouvement des associations générales des étudiants à l'UQAC (MAGE-UQAC) et l'Association des étudiants et des étudiantes aux études supérieures de l'UQAR (AEEES-UQAR). Ces associations actives au sein de leur milieu ont pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants des universités concernées, notamment en matière pédagogique, culturelle, économique, sociale et d'administration universitaire. De ce fait, il est plus que pertinent que nous réagissions à l'invitation faite par la Commission.

LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

À l'heure où le Québec parle de stratégie d'innovation, où l'on assiste à l'invasion de notre quotidien par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, où le savoir devient un élément clé de notre économie, il y a lieu de nous inquiéter quant à notre aptitude, en tant que société, à relever tous ces défis. Notre faiblesse ne s'explique pas en termes de qualité ou d'incompétence, mais plutôt en termes de quantité et d'insuffisance. En effet, les universités québécoises établies en régions manquent de ressources. Et sans ces ressources essentielles, elles ne seront pas en mesure de répondre aux attentes ni de satisfaire les besoins en recherche et en innovation créés par le contexte actuel de mondialisation et de société du savoir.

L'attitude de désengagement des gouvernements qui se sont succédés depuis le milieu des années 90, justifiée par la nécessité d'équilibrer les finances publiques et d'éliminer le déficit budgétaire, a conduit les universités vers une période d'austérité accompagnée d'un sous financement chronique. N'améliorant pas la situation, le recours de plus en plus fréquent, par le gouvernement fédéral, à un mode de financement dédié, au lieu des traditionnels transferts de fonds aux provinces, n'a fait qu'affaiblir un peu plus les universités en les contraignant dans le choix de leurs propres priorités. Au fil des ans, l'état de notre système d'enseignement supérieur s'est petit à petit dégradé au point que sa mission principale commence à être menacée au moment où, justement, les universités en région apparaissent plus que jamais comme des leviers de développement incontournables.

RAISON D'ÊTRE DES UNIVERSITÉS EN RÉGION

Les universités en région ont été créées en vertu d'une même vocation : favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens québécois à l'enseignement supérieur, et ce quelque soit leur position géographique. Il est clair que celles-ci sont désormais de puissants moteurs de développement régional, indispensables à l'épanouissement de toute la société québécoise. À ce titre, nous pouvons mentionner les importantes retombées économiques et sociales produites par leur seule présence.

Que le gouvernement du Québec reconnaisse les contributions économiques, sociales, éducatives et culturelles considérables des universités en région pour le territoire desservi et pour le Québec en entier.

CONTRIBUTION ÉTUDIANTE ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

Nous croyons fortement en l'efficacité d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études pour l'essor de la société québécoise. Cette législation, qui comprendrait notamment le gel des frais de scolarité et une réglementation des frais afférents serait, pour les universités en région, un moyen d'accroître un recrutement déjà difficile et souvent grugé par les universités des grands centres, dont les moyens financiers permettent de mettre l'accent sur la promotion et la publicité de leur établissement. De plus, la réalité économique parfois difficile en région, si on en juge par le nombre d'étudiants tributaires des programmes des prêts et bourses, nécessite que les générations de futurs contribuables formées en leur sein puissent jouir d'un soutien financier adéquat sans pour autant alourdir le niveau d'endettement actuel. Malgré le gel des frais de scolarité annoncé dernièrement par le Ministre de l'éducation Pierre Reid, la problématique des frais afférents laisse la porte grande ouverte aux établissements universitaires qui voudraient refiler une facture plus salée aux étudiants afin de renflouer leurs coffres. Nous tenons également à souligner que l'adoption d'une loi-cadre à ce sujet démocratiserait le processus d'augmentation des frais de scolarité. En effet, ceux-ci ne pourraient désormais hausser sans un débat à l'Assemblée nationale.

Que le MEQ, dans le but d'accroître l'accessibilité aux études en région, revoit certaines modalités d'application du Programme des prêts et bourses au niveau de la contribution parentale, des dépenses admissibles, des étudiants à temps partiel, des pénalités à l'abandon et du programme de remise de dettes.

Que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur l'accessibilité aux études, gelant ainsi les frais de scolarité à leur niveau actuel et réglémentant l'ensemble des frais autres.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT : LE SOUTIEN À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Les universités constituent dans leur ensemble un atout pour l'innovation. Créées au départ avec la vocation de favoriser l'accès géographique aux institutions universitaires, les universités en région ont contribué à une démocratisation de l'enseignement et de la recherche universitaire. Ainsi, grâce à l'ensemble du financement qui est accordé à la recherche, les universités en région contribuent directement au développement économique, social et culturel de l'ensemble du territoire québécois. Les universités en région ont développé des créneaux d'excellence qui leur sont propres et qui devraient faire l'objet d'un appui considérable du milieu et des pouvoirs publics. L'UQAC s'est tourné vers l'aluminerie et le développement régional. L'UQAR est devenue un véritable carrefour maritime avec l'expertise développée dans les sciences marines, spécialité de renom complétée par le génie éolien et le développement régional. L'UQTR, avec son corps professoral hautement qualifié et diversifié n'est évidemment pas en reste et fournit une expertise fort profitable pour la région en se spécialisant dans les pâtes et papiers, l'hydrogène et les PME.

Les universités en région sont véritablement devenues des moteurs de développement pour tout le territoire qu'elles desservent ainsi que pour l'ensemble du Québec. Ce constat se matérialise directement à l'intérieur de leur mission de recherche et d'avancement des connaissances en développant des créneaux d'excellence qui leurs sont propres et qui devraient faire l'objet d'un appui considérable du milieu et des pouvoirs publics. Le gouvernement provincial doit appuyer et se porter garant de ces créneaux d'excellence développés par les universités en région et à ce titre, il doit reconnaître leurs besoins spécifiques en matière de recherche et développement. Nous pensons à deux priorités pour le financement spécifique de la recherche en région. La première est de renforcer les capacités de recherche en offrant de meilleures conditions de travail aux nouveaux chercheurs par l'investissement dans des équipements et des infrastructures. Puisque deux tiers des effectifs de recherche sont constitués d'étudiants-chercheurs, les études supérieures sont primordiales pour le développement de la recherche en région (sans parler de l'importance de la recherche pour la formation). La deuxième priorité que nous ciblons est donc un soutien particulier aux études supérieures.

Que le gouvernement provincial mette sur pied un programme de financement pour renforcer les capacités de recherche des universités en région.

Que le gouvernement provincial accorde un financement spécifique pour le développement des études supérieures dans les universités en région.

Que le gouvernement provincial appuie et se porte garant des créneaux d'excellence développés par les universités en région et qu'à cet égard, il reconnaisse les besoins spécifiques des universités en région en matière de recherche et développement.

Que le gouvernement du Québec augmente le budget du FQRS, FQRNT et FQRSC dès l'exercice budgétaire 2004-2005 afin de lui permettre de faire face à l'ensemble de la demande liée à ses domaines de recherche.

Que le gouvernement du Québec assume l'ensemble des coûts indirects de la recherche découlant du financement des frais directs de la recherche par les principaux organismes subventionnaires québécois, à hauteur de 65% des frais directs.

Que les frais indirects de la recherche soient versés directement à l'université une fois que celle-ci a mis en place des mécanismes de partage avec les centres où la recherche est réellement effectuée.

Que l'application de ce nouveau programme de financement ne contribue pas à diminuer le financement lié aux infrastructures des universités.

Que le gouvernement augmente les crédits d'impôts pour le financement, par l'entreprise privée, des programmes non conventionnels ou encore pour le cas où le secteur privé finance sans condition.

Que les universités adoptent une politique de confidentialité qui fixe des délais à la publication des résultats de la recherche.

Que les universités mettent en place des mécanismes de sensibilisation et de soutien pour les étudiants qui signent des ententes de confidentialité.

Que le gouvernement encourage les universités à se doter d'une politique visant à encadrer le financement de la recherche par le secteur privé, politique qui devra traiter notamment de la liberté académique, des règles de propriété intellectuelle et de la qualité de la formation des chercheurs.

QUAND L'ACCESSIBILITÉ A UN COÛT : PERTINENCE DE RÉINVESTIR EN RÉGION

Les universités en région ont à faire face à de nombreux enjeux cruciaux : le recrutement difficile des étudiants et des professeurs, le sous-financement général, le manque d'espace, la rationalisation des programmes et la vive concurrence à la fois avec les universités des grands centres et avec les autres universités du réseau.

Au nom du principe d'accessibilité à un enseignement de qualité, force est d'admettre que le maintien de cette qualité a un coût. Ce coût est le fait même des créneaux d'excellence développés par chacune d'entre-elles et des compressions subies dans les années 90. Or, ces créneaux ne peuvent être aujourd'hui remis en question tant ils collent avec cohérence aux besoins des collectivités régionales et nationales. Il est sur toutes les bouches qu'un financement supplémentaire permettrait à ces institutions un développement digne d'un établissement universitaire. Il permettrait ainsi de développer plus que jamais des créneaux d'excellence en recherche, d'offrir une plus grande variété de programmes, à tout le moins, de maintenir l'offre actuelle, de recruter et de garder des professeurs compétents, de contrer la baisse prévue de l'effectif étudiant et d'augmenter les locaux disponibles pour l'enseignement et la recherche. En somme, un réinvestissement d'argent neuf dans les universités en région leur permettrait d'assurer et d'améliorer leur vocation élémentaire d'enseignement certes, mais aussi de catalyseur de développement régional. Car telle est la spécificité régionale des universités comme l'UQAR, l'UQAC et l'UQTR : investir dans ces institutions, c'est investir stratégiquement dans le milieu tout en maintenant un choix social et inconditionnel d'accessibilité.

Que les universités en région puissent bénéficier d'un financement spécifique sur trois ans, que le montant de ce financement soit révisé annuellement et qu'il soit constitué d'argent neuf.

Que le gouvernement du Québec reconnaisse le sous-financement des universités québécoises et les répercussions que peut avoir celui-ci, particulièrement dans les universités sises en région.

Que la formule actuelle de financement soit révisée afin d'y inclure un palliatif pour contrer les baisses de financement que pourrait amener une diminution de l'effectif étudiant pour les prochaines années.

Que le gouvernement québécois augmente le quota des étudiants internationaux exemptés des droits différentiels dans les universités en région.

Que le ratio étudiants/professeur soit le plus bas possible pour assurer un enseignement et un encadrement de qualité, et qu'une attention particulière soit accordée aux cycles supérieurs où la situation semble se dégrader plus rapidement.

Que le gouvernement encourage les universités à réduire la proportion de cours dispensés par des chargés de cours, en embauchant plus de professeurs, et en ciblant le recrutement des chargés de cours qui exercent à temps plein dans l'attente d'un poste permanent.

Que les chargés de cours, titulaires d'un doctorat et ayant une bonne expérience en enseignement bénéficient de procédures accélérées d'embauche comme nouveaux professeurs.

Que le gouvernement du Québec investisse des sommes additionnelles afin d'engager des nouveaux professeurs dans le réseau universitaire pour garantir une formation de qualité et pour répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.

Que le gouvernement, en tenant compte des particularités de chaque université, mette en place des mesures pour inciter les professeurs à aller enseigner en région.

Que le MEQ encourage et soutienne la mise en place des mécanismes de rétention de leur corps professoral et instaurent des programmes de « mentorat » de leurs nouveaux professeurs par leurs futurs retraités.

Qu'un fonds quinquennal de rénovation et de renouvellement des campus universitaires soit débloqué à partir de 2004-2005 afin de remédier aux situations les plus urgentes, notamment celles susceptibles de menacer la sécurité et la santé.

Que le gouvernement du Québec ramène avec diligence « l'entretien différé accumulé » (EDA) des universités à des niveaux acceptables.

Que le MEQ exige des universités et ce, à partir de 2004-2005, un plan annuel visant à faire la lumière complète sur la nature et l'évolution des coûts de leur entretien différé accumulé respectif.

Qu'une nouvelle formule de financement de base puisse assurer à long terme des ressources suffisantes au volet « Terrains et bâtiments », de façon à ne pas encourager le report budgétaire des travaux d'entretien et de rénovation.

Que soit accordé de façon récurrente, aux bibliothèques universitaires du Québec, un financement afin de combler leur manque avéré de ressources documentaires et d'en augmenter la diversité et la qualité.

Qu'il soit prévu d'accorder aux bibliothèques universitaires une croissance adéquate de leurs ressources financières en tenant compte des coûts d'inflation particulièrement élevés de certaines ressources documentaires, de la durée de vie limitée de certains équipements informatiques ou électroniques et des besoins en ressources humaines.

Que le gouvernement du Québec alloue des fonds destinés au maintien et au développement de partenariats entre les universités québécoises pour la diminution du coût d'achat et de gestion des abonnements des bibliothèques.

Cette Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement de l'éducation doit être considérée tel une opportunité pour les régions. En tant qu'étudiants, nous sommes le MEQ de donner aux universités en région les moyens leur permettant d'assumer leur mission de :

- catalyseurs de développement socioculturel et économique;
- garantes d'un choix social d'accessibilité aux études supérieures et à un enseignement de qualité qui fait l'envie au reste de l'Occident.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	8
INTRODUCTION.....	8
RAISON D'ÊTRE DES UNIVERSITÉS EN RÉGION	9
Définition	9
Objectifs et historique	10
Rayonnement	11
CONTRIBUTION ÉTUDIANTE ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES... 16	16
Une réalité : l'endettement étudiant	16
La problématique des frais universitaires	17
Une nécessité démocratique.....	18
UNE OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT : LE SOUTIEN À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	18
Les universités en région : de la recherche à part entière	18
Les universités en région : financement de la recherche	20
QUAND L'ACCESSIBILITÉ À LA QUALITÉ A UN COÛT : PERTINENCE DE RÉINVESTIR EN RÉGION	25
Le sous-financement des universités en région	25
Les baisses prévues d'effectif étudiant à temps plein	26
La rationalisation et la fermeture de programmes	27
Le recrutement et la rétention des professeurs.....	28
Comment assurer une relève de qualité ?	30
Le manque de locaux d'enseignement et de recherche.....	31
Les bibliothèques et l'informatique	32
CONCLUSION	35

PRÉAMBULE

À l'heure où le Québec parle de stratégies d'innovation, où nous assistons à l'invasion de notre quotidien par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et où le savoir devient un élément clé de notre économie, il y a lieu de nous inquiéter quant à notre aptitude, en tant que société, à relever tous ces défis. Notre faiblesse ne s'explique pas en termes de qualité ou d'incompétence, mais plutôt en termes de quantité et d'insuffisance. En effet, les universités québécoises établies en régions manquent de ressources. Et sans ces ressources essentielles, elles ne seront pas en mesure de répondre aux attentes ni de satisfaire les besoins en recherche et en innovation créés par le contexte actuel de mondialisation et de société du savoir.

L'attitude de désengagement des gouvernements, qui se sont succédés depuis le milieu des années 90, justifiée par la nécessité d'équilibrer les finances publiques et d'éliminer le déficit budgétaire, a conduit les universités vers une période d'austérité accompagnée d'un sous financement chronique. N'améliorant pas la situation, le recours de plus en plus fréquent, par le gouvernement fédéral, à un mode de financement dédié au lieu des traditionnels transferts de fonds aux provinces, n'a fait qu'affaiblir un peu plus les universités en les contraignant dans le choix de leurs propres priorités. Au fil des ans, l'état de notre système d'enseignement supérieur s'est petit à petit dégradé au point que sa mission principale commence à être menacée au moment où, justement, les universités en région apparaissent plus que jamais comme des leviers incontournables de développement.

INTRODUCTION

Quatre associations étudiantes provenant de trois universités québécoises se sont regroupées afin de présenter leur vision commune de l'université en région et pourquoi des universités comme l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), devraient faire l'objet d'une attention particulière.

«Toutes investies d'une vocation générale, elles [les universités en région] jouissent [également] d'une autonomie d'universités à part entière oeuvrant au premier, deuxième et troisième cycles de la formation universitaire et en recherche¹. » Les universités oeuvrant en région ne peuvent être définies comme des « [...] universités complémentaires, c'est-à-dire dont la mission se limiterait uniquement à rajouter ce qui manque à celles des grands centres². » Dans cette optique qui revient à considérer les universités en région comme des universités autonomes³, le président de l'Association des centres locaux de développement du Québec, ajoute que « [...] pour s'assurer que nos universités en région jouent pleinement le rôle qu'on attend d'elles, on doit éviter de laisser le ministère de l'Éducation définir à lui seul ce qui est bon pour chacune des régions.» Les universités situées en région devraient donc

¹ Caron, Alyre, *L'UQAC, une université oeuvrant en région*, 2002.

² *Ibid.*

³ Leclerc, Yvon, *L'asphyxie des universités en région*, Texte soumis au journal *Le Devoir*, octobre 2000.

avoir leur mot à dire, à la fois sur le financement qui leur est accordé et sur les programmes qu'elles veulent développer. N'oublions pas qu'elles sont également un moteur de développement socio-économique et culturel pour tout le territoire qu'elles desservent ainsi que pour l'ensemble du Québec. La liberté intellectuelle devient pour les universités d'autant plus légitime que ces dernières institutions demeurent pratiquement les seules à pouvoir soutenir des actions indépendantes des tendances économiques et de la logique des marchés; lesquelles actions sont potentiellement porteuses d'innovation et même, de bénéfiques révolutions.

C'est en gardant à l'esprit ces caractéristiques d'autonomie et de développement régional que nous ferons, dans la présente section, un historique des universités en région, en insistant sur les problématiques qu'elles vécurent au départ. Nous démontrerons les apports que peuvent représenter ces institutions pour le Québec tout entier, notamment en retombées économiques, en emplois créés et en rapport aux divers créneaux de recherche qu'elles ont développé avec le temps. Finalement, nous parlerons des enjeux actuels auxquels elles doivent faire face : le recrutement difficile des étudiants et des professeurs, le sous-financement général, le manque d'espace, la rationalisation des programmes et la vive concurrence à la fois avec les universités des grandes centres et avec les autres universités du réseau.

RAISON D'ÊTRE DES UNIVERSITÉS EN RÉGION

Définition

À l'exception de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), de la Télé-Université (TÉLUQ), de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) définit l'université en région comme étant les autres universités membres du réseau de l'Université du Québec (UQ). On retrouve donc cinq universités en région, soit l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Ces universités ont des caractéristiques communes qui les distinguent des universités des grands centres. Tout d'abord, elles ont un effectif étudiant en équivalence à temps plein (EETP) inférieur à 10 000. Ensuite, ce sont des universités généralement jeunes dans le paysage de l'enseignement supérieur au Québec. Puis, elles ont été créées en vertu d'une même vocation : favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens québécois à l'enseignement supérieur, et ce quelque soit leur position géographique.

Fait à noter, les universités en région se distinguent également par le grand territoire qu'elles couvrent, notamment par la présence de centres d'études. L'exemple le plus typique est le bassin de recrutement de l'UQAR, qui s'étend de la Beauce aux Îles-de-la-Madeleine. Nous pouvons également parler de l'UQTR, avec ses sept centres d'études hors-campus à travers tout le Québec. Ces centres présentent l'incroyable opportunité d'accroître la formation continue et par le fait même l'intelligentsia des régions.

Objectifs et historique

Le 18 décembre 1968, l'Assemblée nationale adoptait la Loi de l'Université du Québec, dotant ainsi le Québec de sa septième institution d'enseignement supérieur. Cette université publique regroupait dès lors les constituantes suivantes :

- l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);
- l'Université du Québec à Montréal (UQÀM);
- l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR);
- le Centre d'études universitaires de Rimouski, qui deviendra plus tard l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);
- l'École nationale d'administration publique (ÉNAP);
- l'Institut national de recherche scientifique (INRS).

L'Université du Québec fit suite aux recommandations du Rapport Parent en se dotant d'un mode de gouvernance prévoyant que le gouvernement nomme les membres des conseils d'administration. Ces derniers devaient être composés à la fois du personnel enseignant et administratif, de membres de la collectivité et d'étudiants. Pierre Lucier résume bien la mission de l'Université du Québec:

«Occupation du territoire, démocratisation et promotion de l'accessibilité d'un enseignement supérieur de qualité partout au Québec, engagement dans des créneaux scientifiques porteurs pour la société québécoise, participation au développement des régions et de leurs communautés, formation des maîtres dont le système d'éducation avait et a toujours besoin : l'Université du Québec est explicitement née avec des objectifs sociétaux dont elle est fière et dont elle mesure toujours l'importance et les exigences⁴.»

Dès leur création, les composantes du réseau durent développer la programmation minimale qui répondait alors aux besoins de la/des région(s) qu'elles desservaient. On pense ici à l'ingénierie, au commerce et à la formation des maîtres. Une fois ce patrimoine académique acquis, il fallut développer les sciences fondamentales, les sciences humaines, les arts, les lettres et évidemment la recherche. La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) exigeait en outre des universités qu'elles fassent preuve d'originalité et de nouveauté et qu'elles justifient la pertinence socio-économique et culturelle de la mise en place de tout nouveau programme. Ajoutons que ces universités, aussi autonomes soient-elles, durent s'associer avec d'autres constituantes du réseau afin d'offrir des programmes par extension.

Mais le développement d'une programmation digne d'une université ne fut pas le seul casse-tête des administrations. Le financement était déjà à cette époque insuffisant. La recherche était également très difficile à financer. Les universités du réseau étant très jeunes, elles n'avaient pas encore de renommée, et leurs chercheurs étant souvent jeunes, les subventions n'étaient pas aisées à obtenir, surtout celles de démarrage.

⁴ Lucier, Pierre, *Allocution de Monsieur Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, à l'occasion du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Québec*, à Québec, mars 2003.

Rayonnement

Retombées économiques des universités en région

Les universités en région, telles que définies précédemment, sont des moteurs de développement régional indispensables à l'épanouissement de toute la société québécoise. « *Le développement des régions est incontournable pour permettre le développement socio-économique et culturel des grands centres et inversement*⁵. » Malgré tout, il n'est guère aisé de mesurer les retombées économiques de ces institutions, qu'il s'agisse de leurs contributions à l'intérieur de leur région ou celles relatives à l'ensemble de l'économie québécoise.

Contrairement à certaines activités économiques qui peuvent générer un impact statique par dollar de dépenses égal ou supérieur à celui de la recherche universitaire, les activités de recherche engendrent la croissance de la productivité, la première source de l'enrichissement collectif. En effet, l'impact statique nous donne une image incomplète de l'importance des retombées économiques des activités de recherche universitaire.

Pour compléter l'image, il est nécessaire d'estimer son impact dynamique sur la création, l'accumulation et l'utilisation de connaissances productives⁶. Les approches dynamiques consistent donc à tenter de mesurer les principales contributions économiques de l'enseignement et de la recherche universitaire, contributions qui se vérifient à plusieurs égards:

- l'amélioration du capital humain (productivité accrue des diplômés);
- l'utilisation des inventions et des innovations effectuées dans les processus de recherche;
- le transfert de connaissances aux entreprises privées et aux institutions publiques par les professeurs-chercheurs.

D'ailleurs, une étude de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) mentionne que:

«L'université en région permet la préséance d'un noyau d'individus compétents et informés provenant du milieu ou d'ailleurs et qui contribuent premièrement à la formation d'étudiants qui proviennent d'abord de la région, qui poursuivent deuxièmement des travaux de recherche dont les retombées sociales, économiques et culturelles sont à la fois régionales, nationales et internationales⁷.»

Les universités en région, comme mentionné dans la première partie, ont des retombées économiques importantes dans leur milieu. Dans le domaine de l'emploi, ces universités sont considérées comme les plus importants employeurs de leur région⁸. Ces universités, originalité et pertinence obligent, ont développé des créneaux de recherche spécifiques à leur réalité

⁵ Caron, Alyre, *L'UQAC, une université oeuvrant en région*, 2002.

⁶ Hanel, Petr et Vucic, Snezana, *L'impact économique des activités de recherche de l'Université de Sherbrooke*, Département d'économique, Université de Sherbrooke, février 2002.

⁷ FQPPU, *Consultations particulières sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, 26 septembre 2002.

⁸ Selon un document des trois fonds subventionnaires provinciaux, les emplois réguliers directs estimés en 2003 à l'UQTR, l'UQAC, l'UQAT, l'UQO et l'UQAR sont de 2094.

propre. Ces spécialités ont permis aux universités en région d'acquérir une renommée mondiale et de mettre en place des partenariats qui font l'envie d'autres universités et qui sont souvent citées en exemple au Québec et ailleurs dans le monde. En effet, « [...] avec la mondialisation des échanges, les régions minières du Nord traitent maintenant directement avec les régions minières du reste du monde. Il en va de même pour les secteurs de la forêt, de l'agriculture, des pêches, du tourisme, etc.⁹ » Le transfert technologique entre la recherche universitaire et son milieu direct est également de première importance quand on parle de retombées économiques pour la région. « Il faut comprendre qu'une université en région, ce n'est pas qu'un établissement d'enseignement supérieur. C'est le premier partenaire du développement, sans qui la formation et le perfectionnement des ressources humaines, le développement de la recherche, les transferts technologiques et l'analyse critique de la société ne seraient pas possibles¹⁰. »

Une étude de la FEUQ sur les universités en région, menée en 1999, a mesuré l'impact total de la R-D universitaire sur le PIB du Québec à 4 503 M\$ ou à 86 000 emplois¹¹. Plus précisément, l'UQAC assure un impact économique total de 60 M\$ au Saguenay-Lac-St-Jean, générant de ce fait 1 650 emplois, dont 525 à l'intérieur même de l'établissement¹². Les retombées économiques de l'UQAR, directes et induites, sont de l'ordre de 60 M\$ dans les régions qu'elle dessert. Outre ses 400 employés, elle contribue, grâce à ses activités, à soutenir 600 emplois¹³. Il n'est pas non plus à négliger le taux de placement de ses diplômés qui s'élève à plus de 75%¹⁴ dans la région. En Mauricie, plus de 200 entreprises et organismes sont associés à l'UQTR dans des activités de recherche¹⁵. Au total, l'UQTR, plus grand parc technologique et scientifique de la Mauricie, estime sa contribution au développement de sa région à plus de 115 M\$ en retombées directes annuelles, en plus de maintenir quelque 4 300 emplois directs et indirects¹⁶.

Évolution du taux de scolarisation en région

Les retombées économiques et les emplois générés ne sont pas les seuls apports des universités oeuvrant en région. Il faut également noter l'augmentation du taux de scolarisation des populations concernées¹⁷. En 1986, 4,37% de la population du Saguenay-Lac-St-Jean détenait un diplôme de l'UQAC contre 6,41% en 1996. Cette hausse s'est aussi fait sentir dans les régions périphériques que dessert l'UQAC. En effet, le pourcentage de la population de la Côte-Nord avec un diplôme de l'UQAC était de 3,14 en 1986 contre 5,1 en 1996. On observe le même phénomène dans Charlevoix : 2,76% en 1986 à 3,46% en 1996. De plus, 8,2% des Saguenéens-Jeannois avaient un diplôme universitaire en 1996. Pour la même année, c'est 13,3% de la population de l'Outaouais qui détient un baccalauréat. Dans la région du Bas-St-Laurent, 12,9% de la population ont suivi des études universitaires entre 1986 et

⁹ Leclerc, Yvon, *L'asphyxie des universités en région*, Texte soumis au journal *Le Devoir*, octobre 2000.

¹⁰ Convergences, *Éducation et régionalisation : le même combat*, vol. 3, no. 1, 2000.

¹¹ FEUQ, Les universités en région: des acteurs indispensables au développement régional et un moyen de contrer la migration des jeunes. Recherche rédigée par Serge Leroux, août 2002 (c).

¹² UQAC, *Schéma directeur 2001-2005*, août 2001.

¹³ DION, Yves. Retombées économiques régionales de l'université du Québec à Rimouski en 1999-2000. Rapport remis au bureau du recteur. Juin 2001.

¹⁴ Conseil régional de concertation et de développement du Bas Saint-Laurent, site internet, juillet 2003.

¹⁵ CSE rapport de 1993

¹⁶ UQTR, *Notes pour la présentation devant la Commission parlementaire de l'éducation*, 2000.

¹⁷ Sauf mention contraire, tous les chiffres qui seront mentionnés dans cette section et dans celle intitulée *Les diversifications des créneaux de recherche des universités en région* sont tirés de l'étude de la FEUQ intitulée : *Les universités en région : des acteurs indispensables au développement régional et moyen de contrer la migration des jeunes*.

1996. Et enfin, c'est 8,5% de la population de la Mauricie qui a décroché un baccalauréat en 1996. Les études de deuxième et troisième cycles ont également connu une hausse significative depuis les 15 dernières années. De 1989 à 1998, l'effectif pour les programmes de maîtrise a augmenté de 26%. Pour ce qui est des programmes de doctorat, de 1987 à 1998, l'effectif s'est accru de 54%. Il est également intéressant de remarquer que des 328 421 diplômes décernés par l'Université du Québec depuis sa fondation, 56,3% ont été attribués à des femmes.¹⁸

Pensons à la disponibilité pour les entreprises locales de bénéficier de la formation continue. Les universités en région donnent également la possibilité aux entreprises sises dans ces mêmes régions d'offrir à leur personnel une formation continue à moindres coûts. Non pas que la formation soit de moindre qualité, mais bien parce que les entreprises diminuent ainsi les coûts pour un voyage de plusieurs kilomètres (location de voitures, hébergement, repas), ce qui, pour les PME présentes en grand nombre dans les régions, représente un gain important. De plus, mentionnons à la diversité des programmes offerts. Les universités en région offrent un patrimoine académique de base comprenant, entre autres, la formation des maîtres et l'administration, offrant ainsi la main-d'œuvre qualifiée incontournable et nécessaire aux régions.

De manière générale, la moyenne québécoise des individus qui ont suivi une formation universitaire en 1996 est de 20,2%. Du coup, on comprend qu'en l'absence des universités en région, ce taux serait nettement inférieur. Notons également que « [...] *les dernières statistiques indiquent que seulement quatre régions affichent un taux supérieur à la moyenne provinciale en ce qui a trait à la poursuite des études universitaires, soit Montréal, Québec, l'Outaouais et Laval*¹⁹. »

Le développement social et culturel des régions

Si les partenariats économiques constituent un important moteur de développement pour les universités en région, il n'en demeure pas moins que le développement social et culturel fait également partie de la mission de ces universités. Leur participation à diverses manifestations régionales et leur présence au sein de multiples instances en font foi : rendez-vous rural, tables sectorielles, regroupements sociocommunitaires, conseils d'administration, conseils régionaux ou locaux de développement et de concertation, etc.

Le volet social, notamment en ce qui concerne les problèmes de société, n'est évidemment pas délaissé. Les universités en région luttent, elles aussi, contre la pauvreté, le suicide, l'analphabétisme, le décrochage scolaire.

De plus, les ressources des universités profitent souvent à toute la collectivité. Par leurs bibliothèques, leurs pavillons sportifs, leurs centres informatiques, elles permettent à toute une population d'avoir accès à diverses commodités, souvent à des coûts minimes. « *L'Université du Québec a été une pionnière du développement des grands réseaux de télécommunications sur le territoire, notamment en matière de ressources documentaires et de mises en contact à distance. C'était évidemment [...] une nécessité, car il [...] fallait et il*

¹⁸ Université du Québec, *L'Université du Québec en quelques chiffres / 2000-2001*, Direction du recensement étudiante et de la recherche institutionnelle, 2002.

¹⁹ Convergences, *Éducation et régionalisation : le même combat*, vol. 3, no. 1, 2000.

[...] *faut toujours vaincre les distances et assurer dans tous [les] établissements un accès de qualité comparable aux circuits de la connaissance*²⁰.» M. Bielle, un bibliothécaire, nous informait que les chasseurs et pêcheurs de la région utilisaient le service de cartographies terrestres et marines de la bibliothèque de l'UQAR.

Les universités, qu'il s'agisse de leurs professeurs, du personnel non-enseignant ou de leurs étudiants, sont appelées à développer des liens avec les groupes artistiques et culturels. Les campus offrent également de multiples installations et services à la disposition de la collectivité : salles de théâtre et de concerts, musées, galeries d'art et conférences. D'où l'importance qu'elles revêtent pour l'expansion de la culture, particulièrement régionale.

La culture ne touche pas que le domaine des arts. La culture régionale implique notamment l'ensemble des comportements, croyances et valeurs propres à une communauté. On déplore dans les régions périphériques l'absence ou la déficience d'une culture universitaire; une culture en partie soutenue par des parents diplômés parvenus à faire carrière en région et capable de manière crédible, d'inculquer des valeurs universitaires à leurs enfants. L'histoire relativement jeune des universités régionales et la nature des activités économiques en région peuvent expliquer ce manque. L'installation d'une culture universitaire prend plusieurs années, voire plusieurs décennies à se concrétiser et on doit même, après 35 ans, considérer l'état embryonnaire d'un tel apport. L'exode des cerveaux peut en partie s'expliquer par cet état embryonnaire de production d'une culture universitaire. Autrement dit, une institution établie de longue date parvient, dans une certaine mesure, à assurer une relative autonomie.

Les contributions des universités en région, autant sur le plan régional que provincial ou international, sont donc multiples. Que ce soit les retombées économiques et les emplois qu'elles génèrent, l'augmentation du taux de scolarité qu'elles permettent, le développement de la recherche ou leur contribution sociale et artistique à la collectivité, ces institutions sont un gage de réussite pour le Québec et lui permettent de se positionner à l'avant-plan de la société du savoir.

Faisons maintenant un survol de la contribution de chacune des universités impliquées à l'ascension de la société :

L'UQAR

L'Université du Québec à Rimouski dessert principalement les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ses créneaux spécifiques de recherche sont les sciences de la mer (océanographie, gestion des ressources maritimes, biologie), le développement régional (structures productives et sociales, mouvements sociaux), l'éthique, la gestion de la faune et le génie éolien.

- En 2001-2002, les octrois de recherche atteignaient 6,9 M\$;
- Le personnel de l'UQAR est formé de 167 professeurs réguliers, d'autant de chargés de cours et d'environ 210 membres du personnel d'encadrement et de soutien ;
- À ce jour, l'UQAR a remis plus de 28 500 diplômes à des étudiants, dont près de 80% proviennent de l'Est du Québec ;
- 33 nouveaux professeurs ont été engagés depuis 3 ans ;

²⁰ Lucier, Pierre, *Allocution de Monsieur Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, à l'occasion du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Québec*, à Québec, mars 2003.

- 12,9% de la population du Bas-Saint-Laurent de 15 ans et plus a entrepris des études universitaires en 1996 ;
- 43,6% des professeurs de l'UQAR ont obtenu des octrois de recherche ;
- 8 chaires de recherche spécialisées dans les domaines des sciences marines, de la biologie forestière et du développement rural sont détenues à l'UQAR;
- 5 groupes de recherche actifs en développement régional, en éthique, en éducation, en énergie éolienne et en conservation des écosystèmes nordiques;
- plus de 170 étudiants internationaux sont inscrits à l'UQAR en 2002, ce qui compte pour 3,5% de l'effectif total.

L'UQAC

L'Université du Québec à Chicoutimi profite principalement aux populations du Saguenay-Lac-St-Jean, de Charlevoix et de la Côte-Nord. En recherche, l'UQAC se spécialise principalement dans les domaines de l'aluminium, de la forêt boréale, des ressources minérales, de l'ingénierie du givrage, de la génétique des populations humaines, du développement régional, de l'éducation et des études amérindiennes. Plusieurs premières au Québec sont le fruit du travail d'étudiants, de professeurs et de chercheurs de l'UQAC. L'Atlas électronique est un excellent exemple en ce sens.

- En 2001, l'UQAC produit un impact économique total de 60 M\$ au Saguenay-Lac-St-Jean ;
- Jusqu'en 2000-2001, 214 projets de recherche ont été subventionnés ;
- Le Centre de technologie de l'aluminium crée à lui seul 80 emplois de haut niveau technologique ;
- 75% des diplômés de l'UQAC se trouvent un emploi dans la région ;
- Le pourcentage de la population du Saguenay-Lac-St-Jean détenant un diplôme de l'UQAC est passé de 4,37% à 6,41% entre 1986 et 1996 ;
- De même, celui de la Côte-Nord est passé de 3,14% à 5,1% pour les mêmes années ;
- Le 4 mars 2002, l'UQAC avait décerné un total de 33 808 diplômes ;
- 1353 étudiants à temps plein ont poursuivi leurs études universitaires tout en demeurant avec leurs parents, réalisant ainsi des économies de 4,7M\$ pour l'année 1997-1998 ;
- 1797 travailleurs à temps plein ont eu accès à l'université sans quitter leur emploi en 1997-1998 ;
- En 2001, l'UQAC emploie 525 personnes;
- À l'automne 2000, 101 étudiants internationaux étaient inscrits à l'UQAC.

L'UQTR

L'Université du Québec à Trois-Rivières dessert principalement la région de la Mauricie et celle du Centre-du-Québec. L'UQTR présente des foyers de recherche dont le rayonnement est incontesté et la réputation internationalement établie. Il s'agit en premier chef de l'Institut de recherche sur l'hydrogène, de l'Institut de recherche sur les PME et du Centre intégré de recherche sur les pâtes et papiers. D'autres domaines d'excellence de l'université sont le Centre d'études québécoises et le groupe d'écologie des systèmes aquatiques.

- Hausse des ressources financières en recherche depuis les trois dernières années pour des octrois en 2002-2003 atteignant 14,7 M\$;
- L'UQTR contribue au développement régional pour plus de 115 M\$ annuellement en retombées directes en plus de maintenir 4 300 emplois directs ou indirects ;
- L'UQTR possède des équipements spécialisés pour un montant total dépassant les 12 M\$;

- En 2002, l'UQTR avait décerné plus de 54 000 diplômes dont plus de 1000 au 2^e et 3^e cycles ;
- Le taux de diplomation de ses nouveaux étudiants de premier cycle de 78,7% ;
- L'UQTR offre certains programmes exclusifs de grande qualité tels que le doctorat de premier cycle en chiropratie ou encore celui en podiatrie nouvellement offert ;
- En 2002, 295 projets de recherche étaient en cours ;
- Plus de 400 étudiants internationaux étaient inscrits à l'UQTR en 2003. Si l'on tient compte des immigrants reçus, c'est quelque 770 personnes aux expériences culturelles diversifiées qui viennent enrichir la communauté.

À la suite de toutes ces données, nous souhaitons :

Que le gouvernement du Québec reconnaisse les contributions économiques, sociales, éducatives et culturelles considérables des universités en région pour le territoire desservi et pour le Québec en entier.

Les étudiants signataires du présent mémoire sont d'avis, qu'aujourd'hui encore, les principes de financement majoritairement public et d'accessibilité pour tous et qui en ont la capacité et la volonté sont inhérents à une société en constante évolution qui permet à sa population une mobilité sociale efficace et une égalité des chances quant à leur perspective d'avenir. Ces principes servent d'ailleurs d'assise au présent document.

CONTRIBUTION ÉTUDIANTE ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

D'aucuns représentants des étudiants universitaires se sont déjà positionnés pour l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études. Nous, associations étudiantes d'universités en région, croyons fortement en l'efficacité d'une telle loi pour l'essor de la société québécoise. Cette législation, qui comprendrait notamment le gel des frais de scolarité et une réglementation des frais afférents, serait, pour les universités en région, un moyen d'accroître un recrutement déjà difficile et souvent grugé par les universités de grands centres dont les moyens financiers permettent de mettre l'accent sur la promotion et la publicité de leur établissement. Il existe présentement une mentalité affirmant que plus les coûts sont élevés, plus la formation est de qualité. Pour l'Université du Québec, où les frais afférents sont les plus bas, cette fausse idéologie est néfaste.

Une réalité : l'endettement étudiant

À l'UQAR, se sont près de 70% des étudiants du premier cycle qui bénéficient de l'aide financière gouvernementale en raison du contexte économique de la région. C'est dire l'importance des Programmes de prêts et bourses du Québec. Les preuves ont été établies depuis longtemps, l'endettement étudiant est un obstacle à un départ réussi dans la vie professionnelle et personnelle. Rappelons brièvement que la moyenne de l'endettement étudiant est de plus de 18 000 \$ et que les paiements mensuels peuvent dépasser les 360\$ par mois. Il est facile de comprendre la morosité économique qui attend un nouveau travailleur avec pareil endettement. On entend de plus en plus de témoignages de jeunes de moins de 30

ans qui désirent fonder une famille, mais qui retardent le projet par manque de moyens financiers. Un étudiant qui termine ses études sans fardeau financier sera porté à s'établir plus rapidement. Une diminution de l'endettement étudiant contribuera sans aucun doute à amoindrir les conséquences du choc démographique qui se font de plus en plus sentir au sein de la société québécoise.

Il ne faut pas se cacher qu'un bon nombre d'étudiants doivent travailler en même temps qu'ils étudient. Chacun doit bien entendu faire sa part, mais quand il devient primordial de travailler pour étudier et qu'en retour ce travail «d'appoint» nuit aux études, cela devient un cercle vicieux. La première raison est la performance scolaire qui est nécessaire pour l'obtention de bourses, surtout pour les étudiants voulant continuer en maîtrise et au doctorat. La deuxième raison est l'augmentation du coût de la formation si l'étudiant doit allonger la durée de ses études en travaillant souvent plus de 20 heures par semaine. On peut penser aussi à un bon nombre d'étudiants croulant sous les dettes qui partent travailler à l'étranger afin d'obtenir de meilleurs salaires. Tout cela entraîne davantage de coûts pour l'état.

Comment les universités en région peuvent-elles atténuer le montant total de prêts contractés par les étudiants, donc amoindrir la dette ? Le calcul de l'aide financière aux études se fait notamment en prenant compte de la distance de l'étudiant de son université. Si ce dernier a la possibilité d'habiter chez ses parents pendant ses études, il va de soi que les économies réalisées seront substantielles. Faut-il encore que l'université à proximité offre un programme de cours assez vaste pour le permettre.

Recommandation :

Que le MEQ, dans le but d'accroître l'accessibilité aux études en région, revoit certaines modalités d'application du Programme des prêts et bourses au niveau de la contribution parentale, des dépenses admissibles, des étudiants à temps partiel, des pénalités à l'abandon et du programme de remise de dettes.

La problématique des frais universitaires

Les frais universitaires comportent deux types de frais : les frais obligatoires et les frais afférents. Les frais obligatoires sont les frais pour les cours, pour l'administration, pour le centre sportif, etc. Les frais afférents, ou frais champignons, sont les frais «autres», qui ont bien souvent une raison obscure. Si nous poussons plus loin la recherche et que nous demandons des renseignements à savoir comment le gouvernement procède pour savoir si ces frais sont des dépenses réellement encourues, on nous répond qu'on fait confiance aux universités. Pour reprendre les exemples les plus connus, avec une augmentation de frais de 180\$ (augmentation par crédit et création de frais de gestion), l'université Laval est allée récupérer son déficit annuel. Alors parce que les universités manquent de financement, la facture revient aux étudiants par la création de faux frais ? C'est un débat qui devrait être ouvert et non détourné comme il l'est actuellement. Effectivement, même si les étudiants québécois paient toujours 55,61 \$ par crédit universitaire en 2003-2004, il n'en reste pas moins que le montant de ces frais non réglementés a augmenté de 234% depuis 10 ans²¹. Le

²¹ Statistique Canada, « Frais de scolarité à l'université, 2003-2004 », Le Quotidien, 12 août 2003.

résultat est le même pour l'étudiant : sa facture augmente. C'est pourquoi il devient important de régler ces faux frais et de démocratiser le principe même du gel des frais de scolarité.

Une nécessité démocratique

Le Québec a, dans les années 60, fait le choix d'une instruction publique de qualité et accessible à tous. Ce choix, tout comme celui d'un système de santé gratuit pour tous, est digne d'une société axée sur l'avancement. La croissance d'une nation est grandement attribuable à la croissance de chacune de ses composantes.

Sans gel des frais de scolarité, les étudiants québécois seraient à la merci des conjonctures économiques. Une augmentation des frais comme celle du début des années 90 hypothéquerait toutes les générations à venir. Ainsi, nous croyons fermement que l'adoption d'une loi-cadre, défendue par la FEUQ, démocratiserait le processus d'augmentation des frais de scolarité. En effet, ceux-ci ne pourraient hausser sans un débat à l'Assemblée nationale.

Recommandation :

Que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur l'accessibilité aux études, gelant ainsi les frais de scolarité à leur niveau actuel et réglant l'ensemble des frais autres.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT : LE SOUTIEN À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Les universités constituent dans leur ensemble un atout pour l'innovation. Créées au départ avec la vocation de favoriser l'accès géographique aux institutions universitaires, les universités en région ont contribué à une démocratisation de l'enseignement et de la recherche universitaires. Ainsi, grâce à l'ensemble du financement qui est accordé à la recherche, les universités en région contribuent directement au développement économique, social et culturel de l'ensemble du territoire québécois. Ces universités sont des universités à part entière, chacune ayant développé son créneau d'excellence.

Les universités en région : de la recherche à part entière

Un moteur de développement régional

Nous ne répèterons pas ici les retombées économiques présentées dans la section précédente, nous compléterons par une réflexion sur le transfert technologique. La recherche est source d'innovation et de création. Nous croyons fermement qu'il est temps de soutenir ce transfert de connaissances dans le cadre du développement des régions. Au Canada, il est estimé que 30% des activités de recherche sont effectuées dans les universités et que celles-ci contribuent directement à la création de nouvelles entreprises. Dans son allocution devant la Commission

parlementaire sur l'éducation le 25 septembre 2003, Michel Ringuet, recteur de l'UQAR, spécifiait : « [...] *notre institut de recherche, l'ISMER, est la pierre d'assise du nouveau centre de recherche en biotechnologie marine* [...] ». Les installations d'entreprises privées à proximité de l'UQAR qui en découleront ne seront pas sans une incidence extrêmement positive sur la collectivité locale. Il faut d'abord un secteur de recherche affirmé pour la création d'entreprises et non l'inverse. Aussi, l'avenir des régions est lié directement au potentiel dynamique des universités. Les externalités positives d'une université en région se traduisent aussi par des taux de rétention de la main-d'oeuvre néoformée, comme celui de l'UQAR avoisinant les 75%, freinant ainsi l'exode des jeunes vers les grands complexes urbains.

Reconnaissance de la recherche en région

On peut dire que les universités en région remplissent pleinement leur mission de recherche et d'avancement des connaissances. En effet, le chercheur de l'année 2003, prix décerné par l'équipe du magazine radiophonique *Les Années-lumière* (Radio-Canada), est un chercheur de l'UQAR. Des 10 découvertes scientifiques de l'année, annoncées dans *Québec-science*, 2 sont issues de l'UQAR, où l'on compte désormais 8 chaires et 5 groupes de recherche.

Les universités en région ont développé des créneaux d'excellence qui leur sont propres et qui devraient faire l'objet d'un appui considérable du milieu et des pouvoirs publics. L'UQAC s'est tourné vers l'aluminerie et le développement régional. L'UQAR est devenue un véritable carrefour maritime avec l'expertise développée dans les sciences marines, spécialité de renom complétée par le génie éolien et le développement régional. L'UQTR, avec son corps professoral hautement qualifié et diversifié n'est évidemment pas en reste et fournit une expertise fort profitable pour la région en se spécialisant dans les pâtes et papiers, l'hydrogène et les PME. De plus, maintes collaborations sont développées entre les universités. Ainsi, les programmes de maîtrise et de doctorat en développement régional sont une collaboration UQAR-UQAC, et le doctorat conjoint en océanographie UQAR-LAVAL-UQÀM-MCGILL. Nous pourrions également citer les collaborations nombreuses de l'UQTR avec les universités québécoises des grands centres, telles que l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'UQÀM ou encore l'Université de Montréal.

Le champ d'action de l'université ne se limite pas qu'aux murs de ses pavillons. L'université rayonne et contribue significativement aux deux conditions, qui selon Maillat, prévalent dans les milieux potentiellement innovateurs : soit l'apprentissage et l'interaction.²² D'ailleurs, les universités jouent un rôle majeur de cohésion au sein de la collectivité.²³ De manière plus précise, les choix réciproques des partenaires s'effectuent en regard des critères relatifs aux aptitudes et à la complémentarité relevant des savoir-faire scientifiques et technologiques.²⁴

Le financement de la recherche en région peut également témoigner de la réussite de nos chercheurs. En 2002, le FQRSC avait financé cinquante chercheurs issus des universités en région. En 2004, ce sont 75 chercheurs qui ont reçu une aide financière. Les mêmes tendances

²² Proulx, M.-U. (2002). *L'économie des territoires au Québec : Aménagement, gestion, développement*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 247

²³ Association des universités et collèges du Canada, (juin 2002). *De solides assises pour l'innovation. Document d'information sur l'apport des universités à la Stratégie d'innovation du Canada*

²⁴ Maillat, D., Quévit, M. et Senn, L. (1993). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, GREMI, Neuchâtel, 377 p.

sont également observées pour le FQRNT, où nous pouvons constater que le nombre de chercheurs financés était de 58, en 2002, alors qu'il est de 85 en 2004. Les données issues de SIRU montrent qu'entre 1990-1991 et 2000-2001, les universités en région ont reçu un financement qui totalise plus de 511 M\$. Seulement pour l'année 2001-2002, l'UQAR obtenait 6,9 M\$ (sans l'acquisition du navire de recherche) et de récentes données indiquent que pour l'UQTR en 2002-2003, se fut 14,7 M\$²⁵. Par contre, on ne peut nier les disparités qui existent entre les régions et les disciplines. Prenons l'exemple de l'UQAC, à qui du financement fut refusé pour étudier, suite au déluge de 1996, les conséquences psychosociales des désastres naturels sur une population. Après la crise du verglas de 1998, il fut en revanche beaucoup plus facile d'obtenir du financement pour le même domaine d'étude. On remarque bien ici ce qu'on pourrait appeler un «financement à double vitesse». Les petites universités devant se battre beaucoup plus fort que les grandes pour justifier tout nouveau projet. L'évolution du financement de la recherche universitaire, divisée selon les universités des grands centres urbains et les universités en région, montre des différences notables dans le soutien qui est apporté à la recherche universitaire.

Nonobstant une diminution du financement de la recherche universitaire dans les universités des grands centres urbains entre 1992-1993 et 1998-1999, puis une remontée à partir de 1999-2000, l'évolution du financement des universités en région suit une courbe pratiquement linéaire depuis 1990-1991. Cette comparaison nous montre à l'évidence que le financement de la recherche en région n'est pas envisagé dans une perspective de développement stratégique des régions et du rôle fondamental que ces universités peuvent y jouer. Cela devrait être à remédier.

Recommandations :

Que le gouvernement provincial mette sur pied un programme de financement pour renforcer les capacités de recherche des universités en région.

Que le gouvernement provincial accorde un financement spécifique pour le développement des études supérieures dans les universités en région.

Que le gouvernement provincial appuie et se porte garant des créneaux d'excellence développés par les universités en région et qu'à cet égard, il reconnaisse les besoins spécifiques des universités en région en matière de recherche et développement.

Les universités en région : financement de la recherche

Au Québec, le financement de la recherche réalisée dans les universités et les hôpitaux provient essentiellement de fonds publics, provinciaux et fédéraux, et du secteur privé canadien. Malgré la croissance que nous avons relevée dans la section précédente dans le financement de la recherche, certaines données montrent que la part relative à chacune des sources de financement a également fluctué au cours des années. La tendance générale se caractérise par un retrait progressif du financement public en faveur du privé. Par exemple, en

²⁵ UQTR, *Note pour l'allocation de la rectrice devant la Commission parlementaire de l'Éducation*, Septembre 2003.

1990-1991, la proportion du financement fédéral était évaluée à 44,5%, alors que celle du gouvernement du Québec était de 23,3%, quant à celle du secteur privé, elle se situait autour de 19,8%. En 2000-2001, la part du privé a augmenté à 22%, tandis que celle du fédéral a diminué à 39% et que celle du gouvernement provincial a très légèrement augmenté à 24%. À la lumière des données du SIRU, le gouvernement fédéral demeure le premier pourvoyeur du financement de la recherche universitaire au Québec.

Un investissement conséquent pour pallier au besoin de recherche

La recherche constitue fondamentalement un levier important du développement de toute société, nous ne le répéterons jamais assez. Cependant, des défis énormes se pointent à l'horizon. La mondialisation et la concurrence internationale nécessitent que collectivement, nous fassions plus d'efforts pour promouvoir non seulement l'éducation mais également notre système de production de connaissances, car il se pose déjà la problématique d'une relève d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Nous pensons à deux priorités pour le financement de la recherche. La première est qu'il faut offrir de meilleures conditions de travail aux nouveaux chercheurs. C'est-à-dire qu'il faut investir dans des équipements et des infrastructures. Sans parc d'instrumentation adéquat avec les infrastructures qui le permettent, comment les universités en région pourront-elles rester compétitives? Comment pourront-elles inciter les chercheurs à s'installer dans leurs régions? Un environnement de recherche performant peut être une mesure incitative pour l'embauche de nouveaux chercheurs en région.

En deuxième priorité, deux tiers des effectifs de recherche sont constitués d'étudiants-chercheurs. Les études supérieures sont donc primordiales pour le développement de la recherche en région (sans parler de l'importance de la recherche pour la formation). Il devient donc nécessaire de soutenir la recherche par le biais de subventions pour augmenter la masse critique de chercheurs et par le biais des études supérieures.

Parallèlement et d'ordre plus général, si nous considérons que les universités sont au centre de la production du savoir, le système actuel de financement de la recherche montre que des chercheurs sont encore sous-financés, compte tenu des budgets dont disposent les fonds subventionnaires québécois. En effet, ceux-ci ne peuvent faire face à la demande croissante des dossiers d'excellence des chercheurs qu'ils évaluent chaque année. En outre, ils ne sont pas en mesure d'apporter un soutien convenable à l'établissement de nouveaux chercheurs dans le cadre des programmes de relève qui ont été mis en place. De même, les fonds subventionnaires québécois ne pourront répondre avec satisfaction aux projets novateurs de recherche issus des diverses équipes de nos universités.

Les enveloppes mises à la disposition des fonds provinciaux sont donc insuffisantes pour répondre à la demande. Or, c'est tout le système de recherche québécois qui est mis en jeu par le sous financement auquel les organismes subventionnaires doivent faire face. Si l'État ne prend pas en considération les besoins issus du monde de la recherche, les risques sont énormes pour nos universités qu'elles ne perdent les meilleurs chercheurs au profit d'universités issues des pays où la recherche est mieux financée. Dans cette situation, c'est le Québec qui en pâtirait.

Recommandation :

Que le gouvernement du Québec augmente le budget du FQRS, FQRNT et FQRSC dès l'exercice budgétaire 2004-2005 afin de lui permettre de faire face à l'ensemble de la demande liée à ses domaines de recherche.

L'importance du financement des frais indirects

À part les subventions offertes par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ou le Programme des chaires du Canada, les frais indirects de la recherche ne sont pas couverts par les subventions. Ce sont donc des millions de \$ que les universités doivent elles-mêmes consacrer à la recherche, au détriment des activités d'enseignement et de service à la collectivité.

Au Québec, le Ministère de l'éducation finance les frais indirects par le biais d'un programme spécifique. Les montants de ces frais sont contenus dans les règles budgétaires et le calcul des subventions de fonctionnement des universités. Généralement, le ministère ne finance qu'une partie des frais indirects liés aux services. Ainsi, dans le cas des secteurs légers, les frais sont couverts à 50%. Pour les secteurs lourds, le financement oscille autour de 65%. En ce qui concerne le réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec, par le biais du Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), ne finance environ que 7% des frais indirects de recherche. Le constat général qui s'en dégage est que les organismes subventionnaires n'assument pas adéquatement les frais indirects de la recherche. Cette situation a des conséquences négatives sur le développement des universités et du réseau de la santé.

Quant au, le gouvernement fédéral, il finance les frais indirects de la recherche pour 80% pour la première tranche de 100 000\$ puis de façon dégressive, soit 50\$ pour la deuxième tranche de 900 000\$, 40% pour la troisième tranche de 6 M\$, *etc.* En bout de ligne cela peut convenir à de petits revenus, mais reste loin de répondre aux demandes des universités. Malgré cette initiative, les organismes ne relevant pas du gouvernement du Québec contribuent à 83% du financement direct des projets de recherche dans le réseau universitaire, alors qu'ils n'assument que 31% des coûts indirects normalisés.

Bien que partiellement compensé par des enveloppes spécifiques du Ministère de l'Éducation, le sous-financement des frais indirects entraîne les établissements universitaires et de recherche à accroître leur déficit budgétaire. Hors, nous ne sommes pas sans savoir que les petites universités ne disposent pas de marges de manœuvre au niveau de leur budget de fonctionnement. Contraints d'assumer des frais très élevés liés aux octrois des subventions de recherche, on constate que depuis quelques années, au Québec particulièrement, la dette des institutions universitaires n'a cessé d'augmenter malgré les efforts consentis pour leur réduction. En outre, dans une perspective de contexte budgétaire liée à ce sous-financement, les universités sont contraintes de réduire le soutien qu'elles peuvent apporter au développement de la recherche et des études supérieures (ce qui va à l'encontre des priorités que nous avons définies précédemment).

Recommandations :

Que le gouvernement du Québec assume l'ensemble des coûts indirects de la recherche découlant du financement des frais directs de la recherche par les principaux organismes subventionnaires québécois, à hauteur de 65% des frais directs.

Que les frais indirects de la recherche soient versés directement à l'université une fois que celle-ci a mis en place des mécanismes de partage avec les centres où la recherche est réellement effectuée.

Que l'application de ce nouveau programme de financement ne contribue pas à diminuer le financement lié aux infrastructures des universités.

Financement par le secteur privé

Le secteur privé participe de façon non-négligeable au financement de la recherche universitaire au Québec, que ce soit par le biais de dons, d'entreprises dérivées, de contrats, d'activités de consultation ou de commandites. La principale raison de cette contribution réside dans le fait que, « *en plus de former une main-d'œuvre hautement qualifiée et de jouer un rôle dans la production et l'avancement des connaissances, l'université offre un potentiel d'idées et de découvertes que les entreprises peuvent mettre concrètement à profit* »²⁶. Selon nous, la contribution du secteur privé au financement de la recherche est ni plus ni moins qu'un juste retour des choses car les entreprises profitent des avancées scientifiques développées dans les universités. Les professeurs-chercheurs accomplissent ainsi leur mission de retour à la collectivité dont l'université est investie. Le financement du privé constitue également un moyen par lequel les entreprises assument les coûts reliés à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et à l'avancement de la science.

En dépit des avantages certains qu'il comporte, le financement du secteur privé soulève de nombreuses questions. En l'absence de mesures d'encadrement appropriées, il risque de mettre en péril la liberté académique, les règles de propriété intellectuelle, et la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs. De plus, il contribue à approfondir le fossé entre les différents domaines de recherche. Au vue de l'ensemble de ces dangers, il nous apparaît urgent de nous pencher sur la question du financement de la recherche universitaire par le secteur privé.

Des risques dont il faut tenir compte

En dépit de sa contribution indéniable à la recherche universitaire, le financement du secteur privé n'est pas une panacée. Premièrement, cette source de financement peut avoir une influence néfaste sur la liberté académique. Par exemple, la publication des résultats d'une recherche financée par l'entreprise privée est compromise ou retardée exagérément. Qu'il existe des ententes de confidentialité n'est pas le problème car elles sont parfois justifiées par

²⁶ Direction générale de la politique scientifique, Observatoire-réseau du système d'innovation québécois, *Tableau de bord du système d'innovation québécois*, Québec, Ministère du développement économique et régional, 2003, p. 30.

des contraintes de temps compréhensibles. Toutefois, ces ententes de confidentialité ne doivent en aucun cas affecter le cheminement académique ou professionnel des chercheurs ou nuire à l'intérêt public. Le milieu universitaire doit demeurer objectif, critique et surtout, libre de toute ingérence quant au choix de l'objet, de la méthode et du mode de diffusion des résultats de la recherche.

Deuxièmement, le financement de la recherche par le secteur privé soulève la question de la propriété intellectuelle. En effet, la mise en marché des connaissances scientifiques par l'entreprise privée peut avoir des retombées financières considérables et peut donner naissance à une reconnaissance dont toutes les parties impliquées dans la recherche doivent pouvoir bénéficier. Or, les droits de propriété intellectuelle ne sont pas toujours respectés. De plus, les chercheurs, et plus particulièrement les étudiants, ne sont pas toujours familiers avec leurs droits en matière de propriété intellectuelle. Il apparaît donc primordial que les différents acteurs universitaires soient mis au courant de leurs droits et que l'entreprise privée qui finance un projet de recherche s'y conforme.

Troisièmement, la présence du privé dans la recherche universitaire peut avoir des impacts sur la formation académique des étudiants. Il peut s'agir, par exemple, d'une trop grande spécialisation de l'enseignement, aligné sur les exigences des entreprises. Une telle concentration ne peut que nuire à la qualité de la formation universitaire tout en limitant les possibilités d'insertion professionnelle des étudiants. Il peut également s'agir pour l'université de répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre qualifiée en orientant l'offre de formation en fonction des besoins exprimés par le secteur privé. Ce faisant, l'université s'expose aux multiples impondérables du marché.

Et enfin, le financement de la recherche par le secteur privé n'est pas une solution au problème du financement de la recherche. Il s'agit d'une solution d'appoint mais il ne peut s'agir de la principale source de financement, cela projetant la recherche dans une situation trop précaire. Dans l'éventualité où le privé deviendrait encore plus subventionnaire de la recherche, comment une université de petite taille, donc à petit budget, pourrait elle se retourner si ses subventions de recherche se retrouvaient coupées, suite à la conjoncture économique? La recherche doit continuer d'être majoritairement financée par des fonds publics.

Afin de contrer les impacts négatifs qu'il peut avoir sur la formation et la recherche universitaire, le financement du privé doit être encadré. Il est impératif de réduire au maximum l'influence que peuvent avoir les entreprises sur la liberté académique, la propriété intellectuelle, la formation et les universités elles-mêmes, une influence que le secteur privé justifie trop souvent par sa contribution financière à la recherche universitaire. Des balises claires et précises doivent donc être établies afin d'éviter toute forme d'ingérence de la part des entreprises, mues par une logique essentiellement commerciale souvent contraire à la mission des universités, et de préserver les principes de liberté académique, d'objectivité et de neutralité qui sont à la base de la recherche scientifique.

Recommandations :

Que le gouvernement augmente les crédits d'impôts pour le financement, par l'entreprise privée, des programmes non conventionnels ou encore pour le cas où le secteur privé finance sans condition.

Que les universités adoptent une politique de confidentialité qui fixe des délais à la publication des résultats de la recherche.

Que les universités mettent en place des mécanismes de sensibilisation et de soutien pour les étudiants qui signent des ententes de confidentialité.

Que le gouvernement encourage les universités à se doter d'une politique visant à encadrer le financement de la recherche par le secteur privé, politique qui devra traiter notamment de la liberté académique, des règles de propriété intellectuelle et de la qualité de la formation des chercheurs.

QUAND L'ACCESSIBILITÉ À LA QUALITÉ A UN COÛT : PERTINENCE DE RÉINVESTIR EN RÉGION

Depuis les grandes compressions des années 90 en éducation des années 90, les universités, et particulièrement les universités en région, doivent résister aux diverses pierres d'achoppement qui se présentent à elles. Les réajustements financiers qu'elles ont dû mettre en œuvre ont souvent un coup d'option qui se répercute sur la qualité de l'enseignement. Que ce soit le renouvellement du corps professoral ou les infrastructures désuètes, les nouvelles acquisitions des bibliothèques, la fermeture de programmes non viables ou la mise à jour des parcs informatiques, les obstacles s'enchaînent.

Le sous-financement des universités en région

Depuis l'avènement des contrats de performance, le financement du MEQ, versé directement aux universités et à condition d'atteindre l'équilibre budgétaire, les administrations en place devant effectuer différents choix pour y parvenir, parfois au détriment de la qualité de l'enseignement. Avec l'introduction en 2000 d'une nouvelle formule de financement des universités, les universités en région ont trouvé une part de contentement, notamment le remplacement de la base historique par des paramètres communs à toutes les universités.

Malgré les améliorations apportées, le financement repose toujours majoritairement sur le nombre d'étudiants équivalents à temps plein (EETP) inscrits à l'université, ce qui, avec la baisse anticipée des effectifs étudiants prévue pour les prochaines années, expose les établissements à de perpétuels déficits.

De plus, pour atteindre l'équilibre budgétaire, certaines universités devront procéder à de nouveaux efforts de rationalisation afin de dégager les montants nécessaires à l'atteinte de ce premier objectif. Toutefois, l'effet financier de ces efforts est constamment annulé par le fardeau que représente le service de la dette et par des indexations de coûts qui ne sont pas totalement compensées par la nouvelle formule de financement.

Les universités doivent également faire face à des déficits accumulés : celui de l'UQAR était de 6,4 M \$ en 2002; celui de l'UQAC sera de 11,8 M \$ à la fin de l'année 2003-2004; l'UQTR faisant figure de parent pauvre avec un déficit accumulé de 24 M \$ au 31 mai 2002.

Le récent rapport du Comité international d'experts, commandé par l'UQTR, qualifie la dernière décennie de *traumatisme financier* pour l'institution. Le déficit accumulé, gigantesque en proportion de la subvention gouvernementale, un retour vers l'équilibre budgétaire qui demeure somme toute précaire à la merci des minces variations des inscriptions étudiantes, ou encore de modifications à la formule ministérielle de financement, semblent inquiéter les experts. Le rapport mentionne également que ce manque important de ressources financières a eu des impacts énormes sur l'institution tant au niveau de la gestion, qu'au niveau des préoccupations de l'ensemble de la communauté universitaire trifluvienne. Le Comité mentionne que « *les dimensions administratives paraissent souvent prendre le pas sur les dimensions intellectuelles dans le discours de plusieurs de ses interlocuteurs y compris dans le corps professoral, [et que] c'est la qualité même du projet universitaire qui risque de se dégrader*²⁷. » Cette constatation s'étend aux autres constituantes des universités en région.

Par ailleurs, le financement par étudiant joue largement en la défaveur de nos institutions. Il est incontestable que pour les universités des grands centres, l'abondance naturelle d'étudiants est une source de revenus non-négligeable. Ainsi, à l'UQÀM ces montants en jeu comptent pour 16,6 % de leurs sources de revenus alors qu'à l'UQAR les frais de scolarité en comptent pour seulement 13 %, avec un coût par étudiant beaucoup plus élevé que dans une grosse université où les économies d'échelle sont possibles. Nul doute que les critères d'allocation des ressources devraient, au nom de l'équité, tenir compte du coût individuel de l'étudiant pour l'institution.

Recommandations :

Que les universités en région puissent bénéficier d'un financement spécifique sur trois ans, que le montant de ce financement soit révisé annuellement et qu'il soit constitué d'argent neuf.

Que le gouvernement du Québec reconnaisse le sous-financement des universités québécoises et les répercussions que peut avoir celui-ci, particulièrement dans les universités sises en région.

Les baisses prévues d'effectif étudiant à temps plein

En juillet 2002, le *Bulletin statistique de l'éducation*, parution du gouvernement du Québec, prévoyait une baisse de l'effectif étudiant de 0,6% d'ici l'année scolaire 2015-2016. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 5 000 jeunes de 16 à 34 ans ont quitté leur région d'origine entre juillet 1999 et juillet 2000 pour s'installer à Montréal. Le Groupe de recherche sur la migration des jeunes estime que 46,5% des jeunes de 20 à 34 ans quittent un jour leur région d'origine et que 70% d'entre eux n'y retourneront pas. Qui plus est, une étude du ministère de l'Éducation publiée à l'été 2002 stipule que les universités en région connaîtront une baisse sensible de leurs effectifs au cours des 15 prochaines années. Les plus touchées seront les universités du Québec à Chicoutimi (-19,4%), à Rimouski (-11%) et à Trois-Rivières (-8,2%).

²⁷ UQTR, *Rapport du comité international d'experts*, Décembre 2003.

À cela s'ajoute, particulièrement dans le cas de l'UQAR, un bassin de clientèle étudiante éclaté et très dispersé. Ce facteur contribue à l'isolement géographique de l'université qui ne jouit pas, comme d'autres, d'une proximité étroite avec de gros complexes urbains pouvant constituer le premier bassin naturel de la clientèle étudiante. Ainsi, la moitié des ses 4 640 étudiants sont à Rimouski alors que près du tiers de ses étudiants sont inscrits au campus à Lévis.

Peu de données nous permettent actuellement de croire que nous pourrions accroître suffisamment le recrutement de nouveaux effectifs. En effet, les bassins naturels du recrutement des effectifs de baccalauréat stagnent, car les jeunes ne représentent plus un bassin démographique en croissance. De surcroît, la formation générale au cégep n'est plus aussi populaire qu'avant. À cela, il faut ajouter que les universités se livrent dorénavant à une course à la clientèle. Certes, nos établissements disposent d'une certaine marge de manœuvre pour optimiser le recrutement des étudiants en sortie de Cégep en vue d'augmenter le recrutement dans les bassins naturels, mais cela ne suffira pas. Des incitatifs ingénieux devront être examinés en vue d'augmenter l'attractivité des universités en région. Les universités en région devront donc user d'originalité dans le recrutement de leurs étudiants, et ce, sans tomber dans le piège du nivellement vers le bas, qui a un coût.

Recommandations :

Que la formule de financement actuelle soit révisée afin d'y inclure un palliatif pour contrer les baisses de financement que pourrait amener une diminution de l'effectif étudiant pour les prochaines années.

Que le gouvernement québécois augmente le quota des étudiants internationaux exemptés des droits différentiels dans les universités en région.

La rationalisation et la fermeture de programmes

Tel que mentionné précédemment, les universités en région se heurtent à des obstacles lorsqu'il est question de la création de divers programmes d'étude. Aujourd'hui, c'est la survie de certains de ces programmes qui est en jeu. Dans presque tous les cas, leur rentabilité et leur viabilité sont en cause. Il faut savoir que la diminution de l'effectif étudiant est une cause directe de ces fermetures. Le nombre d'inscriptions étant très faible dans certains secteurs, l'offre de programmes s'en trouve ébranlée. L'exemple de l'UQAC est assez éloquent : 2/3 des programmes de baccalauréat comptent moins de 60 tandis qu'à l'UQAR 50% des programmes sont dans cette situation. À l'UQTR, plusieurs secteurs semblent fragiles tel que philosophie, histoire, français, langues modernes, arts ou physique.

Encore une fois, les universités doivent mettre à profit leur créativité afin de ne pas devenir des institutions universitaires à vocation unique. Soulignons l'importance de jouer la carte du partenariat au nom de l'intérêt commun du Québec : le cheminement de type DEC-BAC en est un exemple, tout comme le sont les programmes par extension. Les universités se sont même quelques fois engagées, dans leur contrat de performance, à rationaliser leur offre d'activités d'enseignement.

On commence à voir apparaître ici le cercle vicieux qui caractérise l'enseignement supérieur : la diminution de l'effectif étudiant entraîne une baisse du financement accordé, qui lui amène une rationalisation des programmes qui contribue à la diminution des inscriptions, etc. Cela ayant malheureusement pour effet de diminuer l'accessibilité aux études à bon nombre d'étudiants en région.

De plus, l'envergure des territoires à couvrir et la faible densité de population font partie des réalités des régions périphériques. Aussi, plusieurs cours devraient se donner de manière conjointe entre deux ou plusieurs institutions. Les frais de déplacement et les coûts des voyages en avion constituent un fardeau financier relativement important.

Le recrutement et la rétention des professeurs

Les étudiants ne sont pas les seuls qui sont difficiles à recruter. Les professeurs le sont tout autant, sinon plus. Il arrive régulièrement que les universités éloignées défraient les coûts de transport de leurs chargés de cours et du personnel en général. Les chargés de cours sont d'ailleurs très nombreux au sein des universités régionales: 36% de professeurs réguliers contre 64% de chargés de cours pour l'année 2001-2002²⁸, chiffre qui atteste du manque de professeurs réguliers. En 1996-1997, 40% des charges d'enseignement à l'UQAR étaient dispensées par des chargés de cours et ce volume est passé à 55% en 2003-2004.

Par ailleurs, les universités se retrouvent au même moment sur le marché du recrutement de nouveaux professeurs, ce qui est nettement désavantageux pour les petites universités qui n'ont aucunement les moyens de concurrencer les plus grandes. Aussi, plusieurs facteurs ne favorisent guère le recrutement et surtout la rétention des professeurs dans les universités des régions. Le salaire, la disponibilité des fonds de recherche et la libération de la tâche d'enseignement en sont quelques exemples. De plus, les taux de chômage souvent élevés dans les régions, sont une réalité qui décourage les professeurs à venir s'y établir dans la mesure où le conjoint doit aussi avoir la possibilité de se trouver un emploi.

Toujours au niveau des conditions de travail, les universités oeuvrant en région ne peuvent pas toujours garantir des fonds initiaux de recherche destinés à créer des infrastructures, des laboratoires par exemple. Plus encore, elles manquent parfois d'espaces et de locaux à la disposition des nouveaux professeurs. Les petites universités ne peuvent pas non plus garantir aux candidats des tâches d'enseignement moins lourdes.

Même lorsqu'elles réussissent à recruter, la rétention de leurs professeurs n'est pas assurée. Lorsqu'ils ont terminé leur doctorat, ces chercheurs finissent souvent par quitter la région vers des établissements offrant de meilleures conditions. Nul doute que la combinaison de ces facteurs tend à favoriser les grandes universités dans le très concurrentiel marché du recrutement des professeurs.

Nous abordons souvent la problématique de la concurrence, à la fois avec les universités des grands centres et avec les autres composantes de l'Université du Québec. L'écart entre les ressources des petites et des grandes universités fait en sorte que ce type de concurrence est

²⁸ Université du Québec, *L'université du Québec en quelques chiffres : 2001/2002*. Produit et réalisé par la Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle, Québec, 2002.

plus vif. Loin de laisser tomber les grandes villes, il s'agira pour le MEQ de renforcer les régions en développant, de concert avec les directions, des incitatifs intéressants.

L'évolution du ratio étudiants/professeur est, elle aussi, très variable selon la discipline ou l'université observée. Certaines disciplines universitaires semblent néanmoins plus durement touchées que d'autres et, au vu du portrait que nous avons dévoilé jusqu'à présent, il n'est pas surprenant d'apprendre que c'est dans les disciplines littéraires et les sciences sociales que la situation est la plus critique.

Les universités en région se singularisent par de petites classes et une plus grande proportion de professeurs que dans les grosses universités, par rapport au nombre d'étudiants, mais aussi par rapport au nombre de chargés de cours : ce qui leur permet d'assurer une qualité d'enseignement que nous ne retrouvons pas dans les grands centres. En région, on pourrait ainsi parler de qualité de l'enseignement à défaut de diversité des programmes. L'UQAR en est d'ailleurs un bon exemple.

Afin de maintenir leur ratio étudiants/professeur à un niveau raisonnable, les universités ont largement eu recours aux chargés de cours ces dernières années. Cependant, lorsque nous essayons d'évaluer l'influence de ceux-ci dans la mission d'enseignement de l'université, nous nous rendons vite compte qu'il est difficile de dégager des tendances générales. D'une part, la rareté des données statistiques sur cette catégorie d'employés nuit considérablement à l'étude de ce phénomène.

Finalement, il semble important de mentionner que l'UQTR présente un portrait assez singulier à ce sujet. En effet, située entre les deux pôles d'attraction majeurs, soit Québec et Montréal, celle-ci est confrontée à une problématique particulière. Dans son cas, ce n'est pas tant l'éloignement qui joue en sa défaveur quant au recrutement de professeurs, que la forte concurrence des universités des grands centres. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, celle-ci n'est bien souvent pas en mesure d'offrir des conditions aussi avantageuses de recherche et/ou d'enseignement. Son pouvoir d'attraction est donc moindre. Même les candidats des régions mères de l'université, soit la Mauricie et le Centre-du-Québec, peuvent avoir avantage à enseigner dans les régions avoisinantes, où sont les grandes universités, sans toutefois qu'il en résulte des contraintes excessives. Il faut également mentionner que la situation difficile que vit la région depuis de nombreuses années (évolution démographique défavorable, revenu par habitant en recul par rapport à la moyenne du Québec, taux de chômage supérieur, taux d'activité nettement plus faible, etc.) contribue évidemment à accentuer le problème de recrutement et de rétention.

Recommandations :

Que le ratio étudiant/professeur soit le plus bas possible pour assurer un enseignement et un encadrement de qualité, et qu'une attention particulière soit accordée aux cycles supérieurs où la situation semble se dégrader plus rapidement.

Que le gouvernement encourage les universités à réduire la proportion de cours dispensés par des chargés de cours, en embauchant plus de professeurs, et en ciblant le recrutement des chargés de cours qui exercent à temps plein dans l'attente d'un poste permanent.

Que les chargés de cours, titulaires d'un doctorat et ayant une bonne expérience en enseignement, bénéficient de procédures accélérées d'embauche comme nouveaux professeurs.

Que le gouvernement du Québec investisse des sommes additionnelles afin d'engager des nouveaux professeurs dans le réseau universitaire pour garantir une formation de qualité et pour répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.

Comment assurer une relève de qualité ?

Un autre paramètre qui est à considérer est le vieillissement progressif du corps professoral qui laisse entrevoir des départs massifs à la retraite. Ces départs seront à anticiper et à compenser graduellement afin d'éviter une éventuelle pénurie. À l'UQAR, en 2003, 14% des professeurs ont moins de 40 ans et 53% plus de 50 ans, certaines disciplines étant plus touchées que d'autres.

Les étudiants des cycles supérieurs, et plus précisément les candidats au doctorat, représentent un bassin non-négligeable de futurs professeurs. Mais la tâche semble plus ardue que nous ne l'imaginons puisque sur les quelque 4 000 nouveaux détenteurs de doctorat par année au Québec, 60 % à 70 % choisiront des emplois dans le secteur privé ou dans d'autres universités du monde entier²⁹.

Néanmoins, en favorisant l'accessibilité aux études et en augmentant le financement des organismes subventionnaires, pour qu'ils puissent accorder plus de bourses aux étudiants, le gouvernement s'assure qu'une relève de qualité sera continuellement formée. Rappelons que près d'un étudiant sur deux abandonne ses études supérieures pour des raisons financières, impliquant des répercussions immédiates sur le nombre de candidats disponibles pour le renouvellement du corps professoral³⁰.

L'implication du secteur privé dans le financement des universités peut être une option envisageable dans la mesure où ce secteur bénéficie amplement de la recherche universitaire et de la main-d'œuvre formée dans les universités. Cependant, cet apport du privé ne devra être conditionnel à aucune forme d'ingérence dans les affaires universitaires et ne devra en aucun cas remettre en question l'autonomie de la mission universitaire.

D'autres mesures, qui concernent plus précisément les universités, devront également être mises en place. Celles-ci se montreraient prudentes et prévoyantes en cherchant à améliorer le taux de rétention de son corps professoral afin de minimiser les pertes de savoir pendant la période de transition en instaurant, par exemple, un programme de « mentorat » des nouveaux professeurs par les futurs retraités.

²⁹ Rioux Soucy, Louise-Maude, Corps professoral – la pénurie d'enseignants est une menace pour l'avenir du réseau universitaire, dans *Le Devoir*, 1er et 2 février 2003, <http://www.ledevoir.com/2003/02/01/19389.html>, page consulté le 10/06/2003.

³⁰ CNCS. Pour innover, investir dans la relève. Mémoire, 2002. p. 5

Une attitude responsable des universités voudrait qu'en période de budget restreint, celles-ci rationalisent leurs dépenses et s'assurent que les fonds dépensés, l'ont été pour les bonnes raisons. Or, on assiste, depuis quelques temps, à une course folle au recrutement des meilleurs candidats pour le poste de professeur, engendrant la multiplication de mesures et l'apparition d'incitatifs financiers très alléchants pour le candidat mais, en même temps, très contradictoires avec la santé financière de l'établissement. Ces pratiques nous apparaissent déloyales, malsaines et anti-démocratiques, autrement dit, peu profitables pour le système d'éducation québécois. Elles soulèvent plusieurs questions. Comment les universités en région, aux moyens très modestes, pourront-elles rivaliser avec celles des grandes agglomérations ? Où, dans un budget de fonctionnement déjà déficitaire, trouve-t-on cet argent neuf ? N'est-il pas plus important d'investir ces sommes dans de l'équipement ou des outils pédagogiques ? Bien qu'on ne puisse pas éliminer complètement cette pratique, conscient des enjeux et de la forte concurrence entre les universités, la réduction de la surenchère, résultant d'une course folle au recrutement des meilleurs candidats, est indispensable afin de minimiser les dépenses inutiles et éviter d'aggraver des finances universitaires déjà très mal en point.

La question de la relève du corps professoral est une question cruciale pour l'ensemble du réseau universitaire québécois. Pour atteindre cet objectif, on se doit de mettre en place une stratégie concertée, qui doit prendre en considération d'autres améliorations, dont un appui au développement des études supérieures, une augmentation du financement des organismes subventionnaires pour qu'ils accordent plus de bourses aux étudiants, une définition et une reconnaissance du statut d'étudiant chercheur, des mesures de conciliation études/famille, une couverture en santé et sécurité pour les étudiants, etc.

Recommandations :

Que le gouvernement, en tenant compte des particularités de chaque université, mette en place des mesures pour inciter les professeurs à aller enseigner en région.

Que le MEQ encourage et soutienne la mise en place des mécanismes de rétention de leur corps professoral et instaurent des programmes de « mentorat » de leurs nouveaux professeurs par leurs futurs retraités.

Le manque de locaux d'enseignement et de recherche

L'insuffisance du financement des universités entraîne aussi un manque d'espace. Le besoin d'espace est grandissant alors que les budgets dédiés à cet effet sont en décroissance ou, au mieux, stables. Le résultat est que les universités ont un mal fou à loger les agents de recherche, les chercheurs et leurs équipements. De plus, il ne fait aucun doute que les subventions fixes allouées aux universités doivent être indexées au coût de la vie, sans quoi celles-ci vont continuer de s'appauvrir d'année en année.

L'augmentation indéniable des activités de recherche dans nos universités, l'accroissement des étudiants dans certains programmes, de même que l'embauche annoncée de nouveaux professeurs réguliers, ne sont pas sans constituer un casse-tête pour les administrations universitaires. Pour éviter de freiner le dynamisme de leur institution, il est certain que leurs

gestionnaires, nos données en font foi, devront prévoir des mètres carrés additionnels, autrement dit davantage de locaux et de laboratoires, permettant à la communauté universitaire de s'épanouir.

L'investissement dans les structures va de pair avec le maintien d'une accessibilité de qualité. Or, à l'heure actuelle, le campus de l'UQAR situé à Lévis souffre cruellement du manque d'espace. Ne disposant plus que de 5000 m² alors que les normes ministérielles en préconisent 8000 m², l'UQAR ne sera rapidement plus en mesure d'y soutenir un environnement propice à la réussite sur un site à fort potentiel.

Ajoutons à cela qu'il ne suffira pas d'ajouter tout bonnement des mètres carrés: nos universités ont aussi besoin d'installations dernier cri qui permettent le fonctionnement d'équipements informatiques et scientifiques parfois sophistiqués. À cet effet, la désuétude des laboratoires et le manque de salles de cours multimédia sont des lacunes auxquelles les universités doivent remédier sans quoi elles condamneront professeurs et étudiants à évoluer dans un environnement de travail qui entrave la qualité de leur travail et qui en diminue la productivité.

Recommandations :

Qu'un fonds quinquennal de rénovation et de renouvellement des campus universitaires soit débloqué à partir de 2004-2005 afin de remédier aux situations les plus urgentes, notamment celles susceptibles de menacer la sécurité et la santé.

Que le gouvernement du Québec ramène avec diligence «l'entretien différé accumulé» (EDA) des universités à des niveaux acceptables.

Que le MEQ exige des universités et ce, à partir de 2004-2005, un plan annuel visant à faire la lumière complète sur la nature et l'évolution des coûts de leur entretien différé accumulé respectif.

Qu'une nouvelle formule de financement de base puisse assurer à long terme des ressources suffisantes au volet «Terrains et bâtiments» de façon à ne pas encourager le report budgétaire des travaux d'entretien et de rénovation.

Les bibliothèques et l'informatique

Cela dit, il est tout aussi certain que les bibliothèques universitaires devront, malgré de complexes arbitrages budgétaires à effectuer, obtenir une part significative de cette augmentation du financement. À l'instar du renouvellement du corps professoral et de la vétusté de certains édifices ou espaces de travail, voici donc une autre question qui concerne directement les étudiants et qui par conséquent nous tient à coeur. Car en plus de vouloir bénéficier d'un nombre adéquat de professeurs qualifiés, qui vont les soutenir et leur inculquer des connaissances amples et actuelles, et de vouloir étudier dans des espaces et des édifices répondant aux normes minimales d'entretien et permettant d'utiliser des appareils ou des équipements de récente génération, les étudiants veulent avoir accès aux sources du savoir les plus complètes et les plus actuelles.

Pour la bibliothèque de l'UQAR jusqu'en 1997, toutes les coupures possibles ont été faites et en même temps, les consortiums de bibliothèque dans l'achat des périodiques électroniques ont commencé. Grâce aux consortiums, les abonnements de périodiques sont passés de 1400 formats papier en 1997 à 7200 (1200 formats papier et 6000 formats électroniques) en 2003 à l'UQAR. Pour les petites universités, les consortiums ont été un retour à la vie. Même situation pour la bibliothèque de l'UQTR, qui sans ces consortiums et une orientation plus axée vers les sources électroniques, n'aurait pu offrir des services similaires aux usagers. Cependant, l'envers de la médaille est que les périodiques en format papier ont pratiquement disparu. Dans le cas où des coupures dans le service des bibliothèques deviendraient réalité, le paiement aux consortiums ne pourrait plus être effectué, ce qui diminuerait de beaucoup le nombre de périodiques disponibles aux étudiants et chercheurs.

Il est important de maintenir l'accessibilité à l'information en région pour maintenir ce service de qualité, par un financement adéquat. Comme le soulignait l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, la pertinence et la validité des travaux de recherche contemporains dépendent de plus en plus de la capacité des chercheurs de lire davantage d'articles écrits par leurs pairs, ce qui leur permet d'être au courant des progrès dans leur domaine et d'accomplir en conséquence des travaux dont les tenants et aboutissants font avancer ou, mieux, bouleversent l'état des connaissances³¹.

Avec l'avènement des technologies de l'information, les bibliothèques universitaires ne peuvent donc plus être envisagées comme de gros entrepôts qui regroupent des documents imprimés. Elles sont situées désormais au carrefour des communications mondiales et des moyens sans cesse plus raffinés de gérer et d'obtenir de l'information et des données. De sorte que leurs besoins ont évolué sensiblement ces dernières années et continueront sans doute à le faire au cours des années à venir.

Compte tenu du rôle vital des bibliothèques, il faut donc qu'elles puissent disposer de ressources financières nécessaires à leur épanouissement et leur développement. Comme les logiciels et le matériel informatique deviennent rapidement périmés, il n'est pas surprenant que les dépenses de ce type soit en constante croissance. Qui plus est, bien que l'escalade des coûts des revues savantes soit déraisonnable et qu'il faille à ce propos questionner la cupidité d'un nombre restreint d'éditeurs commerciaux, cela ne change rien au fait que ces revues soient de plus en plus indispensables.

Cela étant, il ne fait aucun doute qu'enrichir les collections, rehausser le matériel informatique et améliorer l'accessibilité à des ressources documentaires sur support électronique constituent des priorités qui nécessiteront l'injection de fonds. L'embauche de professionnels, de techniciens et d'employés de soutien ne doit pas être négligée non plus. Cela peut paraître à première vue futile, mais l'engorgement, faute de personnel, de certaines sections de classement de nos bibliothèques a des conséquences néfastes sur les travaux que réalisent les étudiants.

Dans un autre ordre d'idées, il faut encadrer davantage les étudiants et réduire les délais pour obtenir de l'aide pour faire des recherches documentaires. Les besoins de formation

³¹ ABRC, *Les bibliothèques de recherche du Canada : financer les coûts indirects de la recherche*. Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, septembre 2001.

documentaire demeurent bien réels et qu'il faut y répondre tant il est vrai que la poursuite d'études de second cycle nécessite de solides habiletés en matière de recherche documentaire.

En somme, les étudiants et les chercheurs veulent fréquenter et profiter de bibliothèques universitaires à la page, au cœur de la recherche contemporaine et dotées d'un personnel compétent capable d'aiguiller avec célérité leurs recherches documentaires. Les priver de telles bibliothèques revient du coup à mettre en péril la qualité, la pertinence et l'originalité de leurs travaux. Qui plus est, c'est le développement intellectuel et scientifique du Québec qui court le risque de stagner et de se contenter de résultats qui, en fin de compte, seraient en net décalage, voire même en rupture, par rapport à ce qui se fait de mieux dans le monde occidental.

Recommandations :

Que soit accordé de façon récurrente, aux bibliothèques universitaires du Québec, un financement afin de combler leur manque avéré de ressources documentaires et d'en augmenter la diversité et la qualité.

Qu'il soit prévu d'accorder aux bibliothèques universitaires une croissance adéquate de leurs ressources financières en tenant compte des coûts d'inflation particulièrement élevés de certaines ressources documentaires, de la durée de vie limitée de certains équipements informatiques ou électroniques et des besoins en ressources humaines.

Que le gouvernement du Québec alloue des fonds destinés au maintien et au développement de partenariats entre les universités québécoises pour la diminution du coût d'achat et de gestion des abonnements des bibliothèques.

CONCLUSION

Il a clairement été démontré que les universités en région sont une nécessité pour le bon développement de la société du savoir au Québec. Autant en ce qui concerne les retombées économiques, les emplois créés, l'augmentation du taux de scolarisation, la diversité des créneaux de recherche, le développement social et culturel, les apports de ces institutions sont incontestables pour leur collectivité et tout le Québec.

Somme toute, un financement supplémentaire permettrait à ces institutions un développement digne d'un établissement universitaire. Il permettrait ainsi de développer plus que jamais des créneaux de recherche forts, d'offrir une plus grande variété de programmes (ou à tout le moins de maintenir l'offre actuelle), de recruter et de garder des professeurs compétents, de contrer la baisse prévue de l'effectif étudiant et d'augmenter les locaux disponibles pour l'enseignement et la recherche.

Cette Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement de l'éducation doit être considéré tel une opportunité pour les régions. En tant qu'étudiants, nous sommes le MEQ de donner aux universités en région les moyens leur permettant d'assumer leur mission de :

- catalyseurs de développement socioculturel et économique;
- garantes d'un choix social d'accessibilité aux études supérieures et à un enseignement de qualité qui fait l'envie au reste de l'Occident.